



A R C A D

audit. risk. control. advisory.

Rapport d'activités 2015 de la CSSF

EVOLUTION

STABILITÉ EN 2015

Après une année 2014 mouvementée en termes d'agrément et d'abandons de statuts, le secteur des PSF a retrouvé un peu de stabilité en 2015.

TECHNOLOGIES FINANCIÈRES (FinTech)

- Identification par vidéo et en ligne de sa clientèle est permise par la CSSF sous certaines conditions ;
- Approche plus ouverte en matière d'externalisation informatique ;
- Règlement grand-ducal du 5 août 2015, modifiant le règlement grand-ducal du 1er février 2004, introduit une vigilance simplifiée pour les opérations de paiement (service de paiement en ligne ne dépassant pas les 250€).



ARCAD

audit. risk. **control.** advisory.

⚠ ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT ⚠

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015

- Circulaire CSSF 15/606 :

Cette circulaire fournit des précisions quant à la catégorisation des entreprises d'investissement et reprend de manière explicite les critères permettant de déterminer si une entreprise d'investissement tombe dans le champ d'application du CRR ou en est exclue.

- Chiffres-clés :

Au 31 décembre 2015, les 107 entreprises d'investissement employant un total de 2.278 personnes, chiffre en légère baisse comparé à l'année précédente, renseignent une augmentation importante de leurs résultats nets passant de 146,4 millions fin 2014 à 253,3 millions fin 2015.

- Libre prestation de services :

20 entreprises d'investissement de droit luxembourgeois ont demandé en 2015 à pouvoir exercer leurs activités dans un ou plusieurs pays de l'UE/EEE par voie de libre prestation de services. Le nombre total d'entreprises d'investissement actives dans ce domaine s'élève de 73 fin 2014 à 76 unités fin 2015.

- Assises financières :

La CSSF rappelle qu'un emprunt subordonné ou le bénéfice de l'exercice en cours ne sont pas à prendre en considération pour la détermination des assises financières minimales d'un professionnel du secteur financier.

- Ratios de fonds propres :

Les entreprises d'investissement, tombant dans le champ d'application de la circulaire CSSF 07/290 ainsi que celles tombant dans le champ d'application du CRR, sont obligées de remplir en permanence les exigences en matière de ratio de fonds propres. En 2015, la CSSF a relevé 6 cas de non-respect du ratio d'adéquation de fonds propres.



ARCAD

audit. risk. **control.** advisory.

PSF SPECIALISE

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015

- Chiffres-clés :

Le secteur des PSF spécialisés a connu une année 2015 globalement stable passant de 123 fin 2014 à 124 fin 2015. L'effectif de l'ensemble des PSF spécialisés a augmenté de 356 unités, soit une hausse de 10,4% par rapport à fin 2014. Sur la période d'une année, les PSF spécialisés affichent une importante diminution de leurs résultats nets passant de 347,4 millions à 194,1 millions fin 2015.

- Assises financières :

La CSSF tient à souligner que les fonds investis dans une participation sont à porter en déduction des assises financières du PSF. D'autre part, la CSSF tient à rappeler que le versement d'acomptes sur dividendes vient en diminution des capitaux propres et doit dès lors être considéré dans la détermination des fonds propres du PSF afin de respecter le montant minimal requis.

- Conformité de la gestion journalière :

En 2015, la CSSF est intervenue à 14 reprises sous forme d'une lettre d'observations pour des situations de non-conformité en matière de gestion journalière notamment en raison d'un manque de présence et/ou d'implication effective d'un des deux dirigeants dans la gestion journalière de l'entité.

- Corporate Governance :

La CSSF a invité plusieurs PSF spécialisés à réfléchir à une réorganisation de la composition de leur organe d'administration ou de gérance. Notamment parce que ceux-ci comptaient parmi leurs membres une majorité de personnes qui assumaient en même temps un rôle exécutif. Des contrôles sur place en matière de gouvernance ont été réalisés auprès de 3 PSF spécialisés au cours de l'année 2015.

- Activité d'octroi de prêt :

La CSSF rappelle qu'en raison de considération prudentielles, un PSF spécialisé ne peut pas accorder des prêts à ses actionnaires, dirigeants, employés ou à des tiers.



ARCAD

audit. risk. **control.** advisory.



PSF DE SUPPORT



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015

- Chiffres-clés :

Après deux années de stabilité, le nombre total des PSF de support a diminué en 2015. Ainsi, le nombre de PSF de support s'est établi à 78 unités au 31 décembre 2015 (contre 81 fin 2014). L'effectif des PSF de support passe de 9.043 unités fin 2014 à 9.218 unités fin 2015 (+1,94%). Sur la période d'une année, les PSF de support affichent une hausse de leurs résultats nets passant de 59,9 millions fin 2014 à 68,1 millions fin 2015 (+13,69%)

- Évolution du rapport d'analyse des risques (RAR) :

Après avoir constaté en 2014 la faible qualité et le contenu assez inconsistant des RAR, la CSSF a réfléchi à une stratégie double : amélioration de la qualité des RAR existants et l'introduction d'une classification des risques par statut et par activité.

1. Proof of concept de la nouvelle approche normative : deux modèles métier réalisés en 2015 - archivage papier et électronique et opérateur de systèmes informatiques primaires du secteur financier
2. Mise en place de référentiels contenant les risques de base applicables à tous les métiers du secteur ainsi que des risques spécifiques pour les différents statuts et activités
3. Choix d'un outil de modélisation : la CSSF poursuit ses recherches pour trouver un outil adapté à ses besoins.

- Création d'un statut "volontaire" :

Certains acteurs de la place financière ont proposé à la CSSF et au Ministère des Finances la création d'un statut "volontaire" pour des entités prestant des services auprès du secteur financier qui ne nécessitent pas d'agrément en tant que PSF de support en vertu de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, et auquel serait également conféré un secret professionnel.

La CSSF n'est pas opposée à la création d'un tel statut. Des discussions doivent encore avoir lieu afin de définir le type de surveillance et de reporting applicables à ce nouveau statut.



ARCAD

audit. risk. **control.** advisory.

- Ségrégation des activités PSF et non PSF au sein d'une même entité juridique :
La CSSF a déjà signalé qu'une telle séparation est envisageable à condition que les activités non PSF n'impactent pas les activités PSF. La CSSF a précisé notamment que certaines activités comme les finances, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ou l'identification des clients ne peuvent pas être séparées et doivent couvrir l'ensemble des activités.

- Fusion des 2 statuts d'opérateurs de systèmes informatiques
Ayant été consulté au sujet de la possible fusion des deux statuts d'opérateurs de systèmes informatiques régis par les articles 29-3 et 29-4, la CSSF a donné un avis positif et suggère de réduire l'exigence en capital à EUR 125.000 afin de ne pas pénaliser les prestataires plus modestes.



A R C A D

audit. risk. control. advisory.

SYNTHESE

RÉPONDRE AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

- Au cours de l'année 2015, l'effectif total du secteur financier a augmenté de 2,2%, soit de 955 personnes. La situation est cependant divergente selon les catégories d'acteurs de la place ;
- 139 contrôles sur place et visites d'accueil ont été effectués par la CSSF en 2015 ;
- 584 réclamations de la clientèle ont été reçues par la CSSF au cours de l'année passée dont la plus grande partie (46%) a porté sur des problèmes concernant les services de paiement par voie électronique ;
- Un renforcement considérable des ressources humaines de la CSSF (+73 agents) était nécessaire afin de faire face à la charge de travail découlant des nombreuses missions effectuées par la CSSF.

CONTACTEZ-NOUS POUR PLUS D'INFORMATIONS

jstevens@arcad.lu